

ANNEXE 2020.01 NESTLE

REGLEMENT JEU SMS TNTV 2020

A. ORGANISATEUR, PERIODE ET NOM DU JEU :

TAHITI NUI TELEVISION « TNTV » (l'Organisateur du Jeu) dont le siège social est situé quartier de La Mission à Papeete, Tahiti, organise du 07/01/2020 au 02/02/2020, un jeu SMS intitulé « NESTLÉ ».

B. MOT CLE

Le MOT CLE à envoyer par SMS pour participer au Jeu est « **NESTLÉ** »

C. NUMERO

Le numéro court auquel le participant au Jeu doit envoyer le mot clé est le **7500**.

D. DATE DE FIN DU JEU

Le 02/02/2020 à minuit

E. DATE DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort déterminant le gagnant à l'issue du Jeu, est prévu le « 03/02/2020 ».

F. NATURE ET VALEUR DES LOTS A GAGNER

Le gagnant accèdera à une boîte transparente, de la taille d'une cabine téléphonique, installée dans le grand studio de TNTV. La boîte, munie d'une soufflerie, propulsera des bons d'achat de valeurs différentes.

Le candidat aura 30 secondes dans la boîte pour tenter d'en attraper le maximum.

Il repartira avec le montant correspondant à la somme des bons attrapés, avec une valeur minimale de 150 000 CFP et maximale de 500 000 CFP, offerts par le CONTRACTANT en bons d'achat.

Les bons d'achat seront à utiliser dans un point de vente au choix du gagnant (ce dernier devra simplement préalablement informer la société Nestlé, partenaire de TNTV, du nom du point de vente). Ils ne pourront être ni repris ni échangés contre un versement en espèce équivalent et ne pourront pas être utilisés pour l'acquisition des biens ci-après : jeux d'argent, cigarettes, alcool, produits ou services illégaux.

G. DEPOT DU REGLEMENT

Le Règlement Général des jeux SMS 2020 et l'annexe du jeu NESTLÉ sont disponibles au siège de TNTV et déposé chez Me LEHARTEL Gérard, huissier de justice à Papeete. Ces documents sont également accessibles sur www.tntv.pf.

Il est rappelé, que dans l'hypothèse où le lot ne serait disponible ou ne pourrait être fourni au gagnant par le partenaire commercial du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour cas de force majeure, TNTV fera son possible pour demander à son partenaire commercial de remplacer ledit lot par un lot d'une valeur équivalente.